

16 juin 2026

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 16 juin 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 16 juin 2026 à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Patricia Poissant et Marie Tremblay ainsi que messieurs les conseillers Luko Boisvert, Louis Boucher, Sébastien Gaudette, Yvon Godin, Daniel Hacherel, Ian Langlois, Jérémie Meunier et Bruno Santerre sont présents. Enfin, monsieur le maire Éric Latour est présent et préside la séance.

Messieurs Daniel Dubois, directeur général, et Pierre Archambault, greffier, sont présents.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

CM-E-20260616-02

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jérémie Meunier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Godin

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 12 juin 2026 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

— — — —

16 juin 2026

FINANCES MUNICIPALES

CM-E-20260616-7.1

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2027-2028-2029

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit adopté le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2027-2028-2029 de la manière suivante :

- 2027 : 117 815 575 \$;
- 2028 : 170 076 121 \$;
- 2029 : 154 245 249 \$;

Le tout, pour des dépenses d'immobilisation au montant de 442 136 945 \$, ledit programme étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-E-20260616-7.2

Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 105, 105.1, 105.2 et 108.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, déposer au conseil municipal le rapport financier consolidé ainsi que le rapport émis conjointement par l'auditeur externe et la vérificatrice générale portant sur ces états financiers;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit déposé le rapport financier 2025 consolidé de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 juin 2026

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-E-20260616-20

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que la présente séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

La séance est levée à 18 h 52.

Éric Latour
Maire

Pierre Archambault
Greffier